



79^{ème} Assemblée mondiale de la santé (18. - 23.05.2026)

Examen du point:

Point 14.1. Action de l'OMS dans les situations d'urgence sanitaire

Déclaration de la délégation suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue l'engagement de l'OMS face à des crises de plus en plus complexes. Nous restons toutefois préoccupés par la situation financière du **Programme des urgences sanitaires**, qui risque d'affecter la rapidité de la réponse alors que les besoins augmentent. Un financement durable demeure indispensable.

Cependant, l'OMS ne peut agir seule. Une réponse efficace nécessite des **partenariats renforcés** au sein du système humanitaire et avec les autorités sanitaires nationales – en prenant en compte la valeur ajoutée de l'OMS. Il est clé d'améliorer la coordination et l'accès aux populations les plus vulnérables.

Nous exprimons également notre **préoccupation face aux attaques persistantes contre les établissements et le personnel de santé**, qui compromettent l'accès aux soins. La Suisse rappelle que le droit international humanitaire doit être respecté en toutes circonstances. Nous soutenons le travail essentiel de l'OMS visant à documenter ces violations et à promouvoir des mesures préventives.

Dans le contexte actuel, il est en outre crucial de **renforcer le rôle des Emergency Medical Teams (EMTs)**, qui permettent le déploiement rapide d'équipes médicales qualifiées lors des urgences sanitaires et humanitaires. Les EMT soutiennent les capacités nationales et assurent la continuité des soins essentiels.

Finalement, le **Contingency Fund for Emergencies (CFE)** demeure un mécanisme essentiel pour garantir une réponse rapide et flexible aux crises émergentes. Face aux contraintes financières actuelles, un financement prévisible est indispensable afin d'éviter des retards critiques dans l'acheminement des médicaments, des fournitures médicales et du soutien opérationnel.

Je vous remercie.